



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Diffusion

Question écrite n° 9738

### Texte de la question

M. Denis Merville attire l'attention de M. le ministre de la communication sur la situation qui est celle des diffuseurs de presse. Cette profession, par le biais de l'Union nationale des diffuseurs de presse qui fédère les quelque 36 000 marchands de journaux français, mène depuis cinq ans un vaste processus de réflexion et de négociation afin de faire face aux graves difficultés que connaît aujourd'hui la presse dans notre pays. Une double nécessité s'impose pour garantir la pérennité d'un réseau de distribution auquel les Français sont attachés, celle de faire baisser les coûts de distribution des éditeurs d'une part, celle d'améliorer la rémunération des diffuseurs d'autre part. Les Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne (NMPP) se sont courageusement lancées, avec le soutien de l'Etat, dans un plan de réforme de leurs structures. Ce plan comporte deux volets dont un social qui concerne directement les NMPP avec une intervention financière des pouvoirs publics, dans le cadre des procédures FNE. Il appartient donc désormais à l'Etat de définir le montant de son engagement et de procéder à sa mise en œuvre. Il lui demande quelles sont les actions qu'il compte mener pour permettre la réalisation de ces objectifs.

### Texte de la réponse

Lorsque a été mis en place un dispositif d'urgence d'aide à la presse écrite en juin dernier, le ministre de la communication a précisé que cet effort exceptionnel devrait s'accompagner d'une action sur les structures de l'impression et de la distribution, particulièrement en ce qui concerne la presse parisienne et nationale d'information générale. Il rejoint d'ailleurs dans cette analyse les éditeurs concernés, pour qui les difficultés de la presse résultent de la combinaison de charges excessivement lourdes et rigides, de la diminution de ses ressources publicitaires et d'un volume insuffisant de ventes. Dans cette perspective, il porte une attention toute particulière aux initiatives qui favoriseraient la reconquête, par les éditeurs, de leurs lectorats. À cet égard, le réseau de diffusion peut jouer un rôle tout à fait déterminant dans la réussite des stratégies visant à renforcer l'efficacité des dispositifs de vente. C'est pourquoi la perspective, ouverte par la mise en œuvre du plan de modernisation des NMPP, d'une revalorisation de la rémunération d'une partie significative du réseau de détail, parallèlement à la réduction substantielle des coûts de distribution exposés pour le compte des éditeurs, a décidé les pouvoirs publics à accompagner ce plan dans son volet social, par le biais de procédures FNE. Un accord avec les NMPP précisant les objectifs et les modalités de l'intervention de l'Etat sur ce point est intervenu le 27 décembre 1993.

### Données clés

**Auteur :** [M. Merville Denis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9738

**Rubrique :** Presse

**Ministère interrogé :** communication

**Ministère attributaire** : communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 décembre 1993, page 4687

**Réponse publiée le** : 14 février 1994, page 766